

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

15 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 66 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 août 1845.

AFFAIRE DE KERSAUSIE.

La chambre criminelle de la cour de cassation, composée d'autres magistrats, après avoir entendu les conclusions d'un autre avocat général, a, dans son audience du 16, rendu un arrêt par lequel elle a rejeté le pourvoi de M. de Kersausie, condamné à six mois d'emprisonnement par la cour royale de Lyon pour rupture de ban, port illégal de la croix de la Légion d'Honneur et détention d'armes prohibées.

Cet arrêt, qui a produit sur nous et sur nos amis un effet pénible, a droit de nous surprendre, en raison même des considérants dont la cour l'a fait précéder. La cour a considéré que l'amnistie donnée par ordonnance du 8 mai 1837 n'était pas en réalité pleine et entière, qu'elle réservait la peine de la surveillance sur deux catégories d'amnistiés.

En admettant que des condamnés politiques puissent être assimilés à des condamnés ordinaires, assimilation que nos idées et nos mœurs repoussent, qui devrait exercer cette surveillance ? Le pouvoir sans doute. Eh bien ! quand il s'en départit ; quand il ne croit pas devoir user de ce moyen à l'égard d'un amnistié et ne remplit pas les formalités qui seules indiquent la mise en surveillance ; quand, loin de là, il donne à l'amnistié un passeport ordinaire, l'échange contre un autre après péremption, laisse l'amnistié sortir de France et y rentrer ; quand enfin la surveillance n'est exercée en aucune façon sur l'homme rendu à la liberté, les tribunaux peuvent-ils lui faire payer cette tolérance administrative ? peuvent-ils le condamner pour n'avoir pas obéi à une obligation qui ne lui a pas été imposée ? Nous avons toujours soutenu le contraire, en opposition avec l'opinion adoptée par la cour royale de Lyon. Il est douloureux, en effet, de voir les parquets poursuivre et les cours condamner ce que l'administration autorise par sa tolérance. La cour de cassation a décidé que les peines portées par l'article 45 du code pénal contre ceux qui essaient de se soustraire à la surveillance ne sont applicables qu'autant qu'il y a infraction aux mesures administratives prescrites pour l'exécution de cette surveillance ; elle a reconnu qu'il n'avait pas été assigné de résidence à M. de Kersausie, qu'il n'avait pas reçu de feuille de route avec un itinéraire obligé, qu'il lui avait été délivré, au contraire, des passeports ordinaires, qu'il ne pouvait dès lors être regardé comme étant en rupture de ban, et a jugé que l'arrêt de la cour royale de Lyon déclarait à tort M. de Kersausie coupable de ce délit.

Nous l'avons, en voyant l'arrêt ainsi moralement infirmé sur un point, nous avons espéré un moment qu'il serait cassé ; nous avons pensé que puisque l'un des délits reconnus par la cour royale, et qui ont motivé la condamnation, n'existait plus, la peine ne pouvait pas être maintenue ; nous pensions que si la déclaration de culpabilité sur un point a été pour la cour royale de Lyon un motif de condamnation, la négation de culpabilité sur ce même point par la cour suprême, devant amener une diminution de la peine, nécessitait la cassation de l'arrêt.

La cour de cassation n'a point agi ainsi. Elle a reconnu l'existence des délits de port illégal de la décoration de la Légion d'Honneur et d'armes prohibées, dit que la peine de six mois d'emprisonnement prononcée par la cour royale de Lyon était suffisamment légitimée par ces deux délits et rejeté le pourvoi. Ainsi, elle s'est en réalité montrée, elle qui n'a pas de peine à prononcer, plus sévère que la cour royale de Lyon.

Relativement au port de la décoration de la Légion d'Honneur, la cour de cassation a dit que par l'arrêt de la cour des pairs M. de Kersausie avait été dégradé de la Légion d'Honneur, et que l'ordonnance d'amnistie ne l'avait pas réintégré dans sa qualité de légionnaire. Ici, il y a une grande distinction à faire. L'ordonnance a voulu maintenir la surveillance sur deux catégories d'amnistiés, elle l'a dit ; mais si elle n'eût pas fait cesser l'effet de la dégradation, elle l'eût de même déclaré, et elle n'en parle pas, nous l'avons sous les yeux. Quand donc elle ne réserve pas une peine, elle en relève ; cela est tout simple, tout naturel. L'amnistie a pour effet de replacer vis-à-vis de la société la personne à laquelle elle s'applique absolument dans la situation où elle était avant la condamnation, à moins qu'elle n'en ordonne autrement par des dispositions toutes particulières ; quand elle n'ordonne rien de spécial, quand elle ne maintient pas une peine, elle sort son plein et entier effet.

Nous sommes affligés de l'arrêt de la cour de cassation par des considérations d'un autre ordre. Il y a huit ans que l'ordonnance d'amnistie est rendue, huit ans que l'on poursuit quelques uns des amnistiés sans leur permettre d'exercer leur industrie dans les lieux où ils peuvent trouver de l'occupation. Qu'est-ce donc que cette liberté qu'on leur a rendue ? Ne serait-il pas temps d'effacer enfin les dernières traces des discords oubliés depuis longues années ? Est-il bien noble de poursuivre ainsi des hommes après avoir recueilli les louanges qu'on prodigue à la clémence véritable ? Ces rigueurs inutiles doivent-elles avoir pour résultat de consolider le gouvernement, de lui concilier l'affection ? Si on le pense, on s'abuse étrangement. Mais il y a au pouvoir des hommes qui, incapables d'être cléments par générosité, ont trop de haine dans le cœur pour se laisser inspirer la clémence par une politique habile.

Troubles de Leipzig.

On écrit de Leipzig, 14 août, que la tranquillité n'a plus été troublée. La garde communale et les étudiants de l'université faisaient seuls le service. Les troupes royales n'avaient pas quitté leurs quartiers. Les aubergistes se sont coalisés pour ne donner ni à manger ni à boire aux soldats. La garde communale et les étudiants font seuls les patrouilles. Tout le monde obéit spontanément aux bourgeois et aux étudiants. La ville est tout-à-fait calme. Les autorités municipales sont ponctuellement obéies ; les militaires sont l'objet d'une grande antipathie. Le 14, une des personnes tuées a été exposée.

Une autre lettre, du 15, porte que la veille, à cinq heures, une assemblée de bourgeois et d'étudiants avait eu lieu. On a lu des rapports sur les événements des 12 et 13 ; on résolut ensuite de protester contre les mensonges du journal semi-officiel de Leipzig. Diverses députations ont ensuite été nommées, une entre autres pour assister aux funérailles des victimes. C'est le 15, à sept heures du matin, qu'elles ont eu lieu, au milieu d'un immense cortège. Au cimetière, les cercueils ont été placés l'un à côté de l'autre ; des discours ont été prononcés, des airs funèbres ont été joués. On avait craint un mouvement près du château ; mais les recommandations de la municipalité et des étudiants ont été entendues, et tout s'est borné à des cris et à des menaces.

Une adresse a été portée par le chemin de fer au roi, à Dresde. Le roi l'a reçue les larmes aux yeux, en disant que l'événement était une des plus cruelles épreuves de sa vie, et qu'il était d'autant plus peiné que lui et sa famille avaient toujours fait les vœux les plus ardents pour le bien du pays, sans jamais violer leur devoir.

Ce n'est pas seulement à Leipzig, mais aussi à Chemnitz que le prince Jean avait été reçu avec antipathie ; le cri de *Vive Ronge !* y a également retenti. Lorsque le prince s'est montré, au moment

de la retraite, on a entonné le chant du choral de Luther. Le prince Jean est frère du roi de Saxe actuel, qui n'a pas d'enfants, et par conséquent héritier présomptif de la couronne. Le prince Jean prend constamment la parole dans la chambre pour contrarier les mesures libérales et les projets du ministère ; il est à la tête du parti rétrograde. Dans ces derniers temps, il a, dit-on, déclaré qu'il fallait avoir recours aux réglemens salutaires contre les novateurs catholiques et protestants, et ne pas lâcher la bride, coûte que coûte.

On écrit de Kalberstadt (Prusse), 10 août : « Dans la soirée du 8 courant et hier, il y a eu des manifestations très vives de mécontentement contre plusieurs personnes qui passent pour professer des opinions ultramontaines, jésuitiques ou piétistes. Toutefois il n'y a pas eu de voies de fait ; tout s'est borné à quelques vitres cassées dans la maison d'un partisan des idées ultramontaines. Beaucoup de catholiques romains étaient parmi les auteurs du mouvement ; ils étaient irrités contre leurs coreligionnaires politiques. »

Enfin on écrit de Berlin que la nouvelle des troubles de Leipzig a augmenté l'agitation qui règne en Prusse contre le catholicisme romain. A Berlin, les assemblées des *Amis de la Lumière* s'occupent actuellement de la propagation de la doctrine de Ronge. Le roi de Prusse dirige ses tracasseries contre ces assemblées ; mais il n'a pas le courage de cette persécution, et Ronge gagne tous les jours du terrain.

— Les journaux allemands nous apportent ce matin de nouveaux détails sur les troubles de Leipzig ; l'antagonisme religieux en a été le principal, sinon le seul mobile.

La famille royale de Saxe est catholique, tandis que l'immense majorité des habitants du pays est protestante.

Malgré cette différence de culte, propre à semer une certaine défiance entre la dynastie et la nation, le roi lui-même jouit d'une popularité qu'il doit surtout au soin extrême avec lequel il s'est tenu à l'écart de toute lutte religieuse et aux sentiments de tolérance éclairée dont il a constamment fait preuve.

Le prince Jean n'a eu, malheureusement pour lui et pour les destinées ultérieures de la Saxe, ni ce bon esprit ni cette prudence.

L'ultramontanisme, trouvant chez le roi une résistance qu'il aurait trop de peine à vaincre et désespérant du présent, s'est tourné vers l'avenir, c'est-à-dire vers l'héritier du trône, dont le caractère moins ferme lui laissait plus de chances. C'est ainsi que chez nous la camarilla, repoussée par le bon sens de Louis XVIII, avait réussi à maîtriser d'avance l'esprit faible du comte d'Artois, et qu'en Espagne elle dominait don Carlos du vivant de Ferdinand VII.

Les opinions exclusives et intolérantes du duc Jean sont connues du public, et l'on attribue généralement à l'influence de ce prince dans le conseil les mesures restrictives dont le néo-catholicisme vient d'être l'objet en Saxe, alors que dans les autres pays protestants, et notamment en Prusse, il est largement toléré sinon favorisé par le pouvoir, qui s'en sert comme d'un contrepoids aux prétentions renaissantes du jésuitisme.

Ceci posé, nous reprendrons le récit des événements qu'en l'absence de données positives, nous n'avions fait qu'esquisser. Le tumulte a commencé dès la revue des gardes communales, passée le 12 à Leipzig par le prince. Des murmures unanimes partis des rangs de cette milice citoyenne ont accueilli le cri de *Vive le prince Jean !* que le commandant en chef avait poussé en guise de signal, et qui n'a pas trouvé d'autre écho. Ces symptômes de désaffection ont redoublé pendant le défilé, tant de la part des gardes que de la population qui assistait à la revue, et des cris confus de *Vive Ronge ! à bas les jésuites ! à bas les cogots !* ont retenti autour du prince.

Il s'est retiré vers l'hôtel de Prusse, où il était descendu, et la foule l'a poursuivi de ses huées jusqu'à sa rentrée dans ses appartements. Le tumulte a été à son comble lorsque, dans la soirée, la musique de la garde communale s'est présentée pour donner une aubade sous les fenêtres de l'hôtel ; le peuple, interrompant les musiciens, s'est mis à chanter le célèbre choral de Luther : *Eine feste Burg ist unser Gott* (Notre Dieu est une forteresse), et une strophe de la tragédie des *Brigands* de Schiller : *Ein freies Leben führen wir* (Nous menons une vie libre), qui évoque le souvenir de la guerre de trente ans et produit sur les luthériens allemands le même effet magique qu'autrefois la *Marseillaise* sur les soldats de Kléber.

Le prince, alarmé pour sa sûreté personnelle et exaspéré contre

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 AOUT.

LES TROIS SOUVENIRS.

— Eh ! bonsoir, Messieurs ! Une belle soirée, n'est-ce pas ? dit M^{me} Dujar, en replaçant son ouvrage, en ôtant ses lunettes et en se dressant à demi. C'étaient MM. Dubois, Risbec et Palmer, qui entraient dans le petit salon de M^{me} veuve Dujar, à sept heures du soir, par une fraîche mais belle soirée d'octobre 1843.

Ce petit salon était au rez-de-chaussée d'une maison de campagne située à un quart de lieue environ de Pipriac, petite ville bretonne du département d'Ille-et-Vilaine. M^{me} Dujar vivait modestement avec sa fille, M^{lle} Emilie, jeune personne brune, au maintien calme et mélancolique, et dont la vie s'écoulait dans cette solitude aussi pure que son doux regard. Elle pouvait avoir vingt-deux ans.

M^{me} Dujar était de moyenne taille et accusait cinquante ans. De tout ce qu'elle avait pu posséder dans son jeune âge, il ne lui restait qu'un grand nez admirablement fait pour porter les lourdes lunettes de la bonne dame. Du reste, son regard ainsi que sa physionomie tout entière respiraient la bienveillance et la douceur. Elle était quelque peu dévote, mais point trop. C'était, en somme, une excellente femme. La sensibilité était en elle développée au plus extrême degré, et ce qui est le propre des gens de cette nature, elle recherchait avec une sorte d'avidité tout ce qui pouvait faire vibrer cette corde de son cœur. Ainsi, elle se plaisait infiniment à écouter les récits, soit véridiques, soit imaginaires, d'événements ou d'accidents quelconques. Elle frissonnait, tressaillait, succombait ou triomphait devant les diverses péripéties du drame qu'on lui racontait ; et, bien qu'elle y puisât plus d'émotions pénibles qu'agréables, elle y trouvait ce dont elle ne pouvait se passer. Aussi accueillait-elle tous les jours avec le plus vif empressement les quelques personnes qui faisaient son

petit cercle habituel, venaient presque tous les soirs passer quelques heures auprès d'elle, et alimentaient son excessive sensibilité par leur conversation, presque toujours entremêlée de souvenirs et d'anecdotes. Du reste, ils connaissaient le goût prononcé de leur hôtesse, et ils s'y prêtaient de la meilleure grâce du monde.

M. Dubois était un petit homme grisonnant, d'un caractère gai, et le visage souriant ; mais il était bavard autant qu'il peut être donné à l'homme, et même à la femme, de l'être. Dans le principe, il avait été établi dans le petit cercle de M^{me} Dujar que chacun raconterait quelque chose à son tour ; mais M. Dubois y avait mis bon ordre : c'était toujours son tour. Il était intarissable ; les histoires les plus touchantes comme les plus terribles, tout était de son domaine. Aussi, à ce titre, il était le bijou de M^{me} Dujar ; la nature les avait faits l'un pour l'autre : lui pour raconter, elle pour écouter.

M. Risbec était grand et avait une grosse tête couverte d'une forêt de cheveux noirs et crépus, bien qu'il parût avoir à peu près l'âge de M. Dubois. D'énormes sourcils qui venaient presque se réunir au-dessus du nez donnaient à sa physionomie une apparence de dureté que ne démentaient point des yeux caves, noirs et vifs, doués d'une grande mobilité. Au moral, il était fantasque et brusque ; mais cela n'allait jamais au-delà d'un premier mouvement promptement réprimé. A part cela, du reste, il était de la plus exquise politesse et plein de prévenance. M^{me} Dujar l'aimait, et, qui le croirait ? un des motifs de son affection pour lui était que M. Risbec, comme elle le disait elle-même, lui donnait la *chair de poule* quand il fixait sur elle son regard sinistre. Joignez à cela que, malgré sa taciturnité habituelle, il lui avait de temps en temps raconté quelques histoires tellement effrayantes que la bonne dame n'avait pu en fermer l'œil de plusieurs nuits : c'en était bien assez pour gagner le cœur de M^{me} Dujar.

M. Palmer avait la physionomie la plus douce et la plus prévenante qu'on puisse imaginer. Ses yeux d'un bleu limpide et clair respiraient la plus profonde bienveillance mêlée cependant d'une indéfinissable tristesse.

D'une humeur toujours égale, il ne se livrait jamais à de grands éclats de gaieté. On ne voyait jamais qu'un léger sourire sur ses lèvres. Sa parole était, comme sa physionomie, simple et douce. Aussi était-il celui qui flattait le moins la manie de M^{me} Dujar ; elle trouvait qu'il disait toujours des choses trop ordinaires. Combien il y avait loin de là à M. Dubois !

Quand ces messieurs entrèrent, après les salutations d'usage, MM. Dubois et Risbec firent debout une conversation commencée en route, et M. Palmer vint s'asseoir auprès de M^{lle} Emilie, qui brodait auprès d'un petit guéridon où brûlait une lampe à abat-jour.

— C'est un ouvrage bien pénible que vous faites là à la lumière, mademoiselle Emilie, lui dit-il.

— Oh ! j'ai de bons yeux, monsieur Palmer.

— C'est pour cela qu'il ne faut pas les gâter, mademoiselle Emilie ; une bonne vue est une excellente chose.

— Je finis cette petite fleur seulement, monsieur Palmer.

— Ce que je vous en dis, c'est uniquement par l'intérêt que je vous porte, mademoiselle Emilie ; je ne puis vous voir sans envier le bonheur de M^{me} Dujar... Ah ! moi aussi, autrefois, mademoiselle Emilie... Mais excusez-moi, mon enfant, dit tout-à-coup M. Palmer, comme revenant à lui après un moment d'oubli ; je vous répète à satiété votre nom d'Emilie et comme malgré moi, car il était porté par une personne qui m'était chère, et dont le souvenir se rattache à une vieille histoire.

— Vous parlez d'histoire, je crois, Monsieur Palmer ? dit M^{me} Dujar qui s'était levée.

En se rapprochant de M. Palmer :

— De quelle histoire parlez-vous donc ?

— Oh ! d'une histoire bien triste, Madame Dujar, dit M. Palmer les yeux pleins de larmes.

— Vraiment, Monsieur Palmer ! Et je gage que vous y avez joué un rôle ? poursuivit M^{me} Dujar d'un air plein de compassion.

— Hélas ! oui.

— Ce pauvre M. Palmer ! s'écria la bonne dame en joignant les mains.

la garde communale dont les dispositions venaient de se révéler à lui d'une manière si peu flatteuse, fit mander un bataillon de chasseurs, qui vint se ranger en bataille sur la place de l'hôtel de Prusse. A l'aspect de ces militaires, la population, de plus en plus animée, brisa à coups de pierres toutes les vitres de l'hôtel. Ce fut alors que le colonel Butler, commandant du bataillon, reçut l'ordre de faire feu; mais il refusa et donna sur le champ sa démission. L'officier qui le remplaça ne voulut commander le feu que sur un ordre écrit de S. A. R. Cet ordre obtenu, il se résigna; quatorze personnes, la plupart inoffensives et attirées par la curiosité sur le théâtre de l'émeute, tombèrent tuées, et une trentaine d'autres furent blessées. Cette décharge meurtrière ne mit pas fin au désordre, et la foule ne se dispersa que vers le matin, avec le concours de la garde civique, que l'autorité municipale fit convoquer d'office.

Parmi les morts se trouve un jeune étudiant. Ses camarades se sont rendus en masse le lendemain matin dans les villes voisines de Halle et d'Iena, et ont ramené avec eux à Leipzig plusieurs centaines d'étudiants de ces deux universités. Heureusement quelques hommes sages et jouissant d'une grande popularité parmi ces jeunes gens ont réussi à les calmer et à leur faire adopter, ainsi qu'aux 2,000 citoyens qui s'étaient joints à eux, des résolutions modérées. Ils se sont donc bornés à adresser au conseil municipal une pétition pour demander que l'on fit partir le bataillon de chasseurs qui avait tiré sur le peuple, et que l'on confiât la mission de rétablir l'ordre à la garde communale seule. Une foule immense stationnait devant l'hôtel-de-ville pour attendre la réponse du conseil, et, dès que celui-ci eut fait annoncer à haute voix que le bataillon recevrait l'ordre de quitter la ville, chacun rentra paisiblement chez soi. Le peuple demandait aussi des obsèques solennelles pour les victimes; mais le conseil, craignant l'irritation qui devait nécessairement naître de ce spectacle, les a refusées.

Le conseil a d'ailleurs fait partir Dresde une députation chargée de remettre au roi l'adresse suivante :

« Sire, nous regrettons profondément avec nos concitoyens, amis de la légalité et de l'ordre, les tristes événements qui ont eu lieu dans notre ville. Nous le déclarons respectueusement à votre majesté, nos concitoyens et nous-mêmes nous ne saurions trop amèrement déplorer que l'on ait cru, pour rétablir l'ordre, devoir se passer de la garde communale, qui, si elle eût été appelée, aurait détourné de notre cité le malheur qui vient de l'atteindre. Nous supplions votre majesté d'ordonner une enquête sévère contre tous ceux qui ont pris part dans ces événements, n'importe dans quel sens. Dans ces temps d'agitation, notre espoir repose sur la sagesse et sur la justice de votre majesté, et sur la sollicitude qui vous anime pour le bien du pays. Daignez, Sire, recevoir l'expression du dévouement de votre ville et de notre fidélité inébranlable. »

Le prince Jean a quitté Leipzig le 13, dès six heures du matin; malgré la précipitation et le mystère qui ont présidé à ce départ, la population s'est portée sur le passage de la voiture, en poussant des vociférations et en lançant des pierres. Le bruit de la catastrophe de la veille avait d'ailleurs devancé S. A. R. sur la route qu'elle devait suivre pour rentrer à Dresde, et partout le prince a trouvé un accueil glacial ou hostile; à Anneberg, les habitants ont fermé la porte de la ville à son approche.

Plusieurs régiments dirigés sur Leipzig y sont arrivés le 14; mais leur entrée a été accueillie par des démonstrations non équivoques de mécontentement, et, si l'autorité militaire ne montre pas un grand esprit de prudence et de conciliation, il est à craindre que l'on n'ait bientôt à déplorer de nouvelles collisions plus sanglantes que les premières.

— Les nouvelles les plus récentes de Leipzig annoncent treize morts.

Les citoyens ont été convoqués par des placards. A peu près dix mille étaient réunis, et ont choisi M. Blum pour leur orateur, afin de se rendre processionnellement auprès du conseil municipal.

Ils ont demandé :

- 1° L'emploi de la garde communale et des étudiants en corps pour maintenir la tranquillité publique;
- 2° L'éloignement ou la consignation dans les casernes de toutes les troupes de ligne;
- 3° Le changement de la garnison;
- 4° Une enquête sévère et sans égard pour les personnes, afin de découvrir les auteurs des troubles;
- 5° La garde des portes confiée à la garde communale;
- 6° Que la cavalerie n'entre pas dans la ville;
- 7° L'enterrement solennel des victimes.

Ces propositions ont été, avec quelques modifications, adoptées par le conseil municipal.

Après deux vivats portés au conseiller Dufour et à M. Blum, la foule s'est dispersée.

Une députation de conseillers est partie pour se rendre auprès du roi et lui demander les mesures les plus propres à calmer l'agitation.

Paris, le 19 août 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Aux dénégations de M. Bugeaud sur l'application d'indignes tortures disciplinaires, la *Gazette des Tribunaux* fait une réponse péremptoire. M. Bugeaud a été mal informé quand il a dit que les

châtiments exceptionnels n'étaient infligés qu'aux compagnies de discipline. Le *silo*, la *crapavline* et la *barre* ont été infligés à des chasseurs, à des soldats d'infanterie, à des soldats du train, à des ouvriers d'administration. Dire que le *silo* remplace les prisons qui manquent, c'est commettre une grossière erreur, et la *Gazette des Tribunaux* énumère les nombreuses et solides prisons que les Turcs nous ont laissées ou que nous avons construites depuis 1830. D'ailleurs, il est plus facile de s'échapper des silos que des prisons en se faisant la courte échelle. Ce qui retient les hommes dans les prisons, c'est qu'ils y sont nus. Le colonel Marengo commande tous les ateliers de condamnés en Algérie, et il n'a pas besoin d'avoir recours à de pareils moyens de répression. Il moralise ses hommes, ce qui vaut mieux. MM. de Senilhes et de Mac-Mahon ont aboli ces tortures en prenant le commandement d'une deuxième légion étrangère à Bone, et jamais ce régiment n'avait aussi bien marché. Un autre règlement de la pénalité sur laquelle le rapport de M. Bugeaud se fait, c'est la privation partielle de nourriture infligée aux prisonniers. Enfin la *Gazette des Tribunaux* signale une autre peine dont on n'avait pas parlé, c'est la bastonnade appliquée aux troupes indigènes. Si cette peine ne peut être supprimée, qu'au moins elle ne soit pas appliquée par des mains françaises, comme cela est arrivé souvent, et qu'il n'en résulte pas que des hommes soient estropiés et meurent à l'hôpital, comme cela est aussi arrivé.

— Encore un acte de népotisme qui prouve de nouveau que les ministres n'oublient pas ceux qui leur sont chers ! M. Dumon, fils de M. le ministre des travaux publics, vient d'être nommé à la recette particulière de Bazas, en remplacement de M. de Marpon, qui passe à celle de Gaillac.

— Les ouvriers scieurs-de-long de la capitale viennent aussi d'entrer en grève; de même que les charpentiers, ils demandent une augmentation de salaire.

— Pendant qu'on brûle nos chantiers et qu'on essaie de brûler jusqu'à nos vaisseaux en construction, pendant que le ministre de la marine la laisse systématiquement dans un délabrement dont lui et ses collègues rendront tôt ou tard un compte sévère au pays, l'Angleterre fortifie en l'augmentant sa marine déjà formidable. La direction de l'amirauté anglaise a donné l'ordre de construire deux bateaux à vapeur de 400 chevaux chaque; ils feront le service de paquebots dans les îles Ioniennes.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 août 1845.

Les chemins de fer sont toujours à la hausse.	
Trois pour cent.....	84 35
Quatre pour cent.....	110 »
Quatre et demi pour cent.....	» »
Cinq pour cent.....	121 80
Emprunt de 1844.....	84 50
Trois pour cent belge.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »
Cinq pour cent belge.....	» »
Cinq pour cent napolitain.....	» »
Cinq pour cent romain.....	104 1/4
Cinq pour cent portugais.....	» »
Trois pour cent espagnol.....	» »
Banque de France.....	3240 »
Comptoir Ganneron.....	1150 »
Banque belge.....	» »
Caisse Lafitte.....	» »
Obligations de Paris.....	1405 »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain.....	» »
Versailles (rive droite).....	533 75
— (rive gauche).....	360 »
Paris à Orléans.....	1305 »
Paris à Rouen.....	1077 50
Rouen au Havre.....	908 75
Avignon à Marseille.....	1080 »
Strasbourg à Bâle.....	285 »
Orléans à Bordeaux.....	720 »
Orléans à Vierzon.....	797 50
Amiens à Boulogne.....	» »
Bordeaux à la Teste.....	215 »
Montreuil à Troyes.....	555 »
Paris à Sceaux.....	1150 »

Afrique française.

ALGER, le 15 août. — Le prochain départ pour la France de M. le maréchal duc d'Isly occupe vivement les esprits. Quelques personnes croient que M. le gouverneur ne sera absent qu'un mois ou deux; d'autres affirment qu'il ne reviendra pas dans la colonie. Un fait positif, c'est que le départ de M. Bugeaud est très prochain; il aura lieu positivement à la fin du mois.

Le bruit se répand de nouveau, et il semble prendre de la consistance, que le projet d'établissement d'une vice-royauté en Algérie est remis sur le tapis, et qu'en attendant l'époque de la réunion des chambres, qui devront voter la liste civile du vice-roi, etc., un général aide-de-camp du roi viendra remplir les fonctions de gouverneur général. C'est toujours M. le duc d'Aumale que l'on désigne comme devant être appelé à la vice-royauté de l'Algérie.

Le bâtiment à vapeur le *Grégois*, qui part aujourd'hui pour Toulon avec la correspondance, a fait ces jours derniers plusieurs voyages à Dellys. D'après les nouvelles qu'il a apportées de cette ville, il paraîtrait que les contingents des tribus kabyles, qui étaient venus observer les mouvements du corps expéditionnaire de l'Est, se sont retirés. Tout était tranquille dans la vallée du Sebaou. Cependant, il y a toujours quelque agitation dans l'Est; le dernier vapeur venu de ces contrées a annoncé qu'aux environs de Bougie et de Gigelly, les tribus, informées des mouvements de nos troupes en avant de Dellys et croyant que la grande expédition de la Kabylie allait avoir lieu, se tenaient sur leurs gardes. Il paraît hors de doute que plusieurs marabouts prêchaient déjà la guerre sainte dans les montagnes, où les bruits les plus absurdes étaient mis en circulation.

Dans le cercle d'Orléansville la guerre continue; on annonce que les colonnes qui rayonnent de ce côté ont eu plusieurs engagements sans importance. On ne rencontre que des bandes peu nombreuses.

Comment! et vous ne l'avez pas encore racontée!... Oh! Monsieur Palmer! à des amis qui vous auraient plaint et consolé!... Ce n'est pas bien, avouez-le. Allons, vous allez nous raconter cela ce soir... n'est-ce pas?

— Non, Madame Dujar, je ne puis... en vérité, je ne puis...

— Comment! Monsieur Palmer, vous nous refusez cela?

— N'insistez pas, Madame Dujar, je vous en supplie!... Si votre bon cœur savait toutes les angoisses que ce récit ne pourrait manquer de réveiller en moi, vous seriez la première à vouloir éloigner de ma pensée un souvenir aussi douloureux.

— Oh! vraiment, c'est à ce point, Monsieur Palmer!... Je n'insiste pas... non, certes!... N'en parlons plus... Et cependant, Monsieur Palmer, je gage que cette histoire-là doit être bien touchante et bien intéressante... n'est-ce pas?... Mais c'est fini, je n'en ouvre plus la bouche... Elle vous est donc bien pénible?... Eh bien! n'en parlons plus, n'en parlons plus, Monsieur Palmer.

Et elle lui toucha doucement le bras du bout du doigt, et ce geste signifiait : Mon pauvre Monsieur Palmer, je vous plains de toute mon âme.

— Là! s'écria en ce moment la voix criarde de M. Dubois, voilà bien M. Risbec! Depuis une heure, je m'épuise à lui prouver une foule de choses; il me laisse faire, et, quand j'ai fini, il me dit qu'il a toujours pensé exactement comme moi. Il fallait donc le dire au commencement, Monsieur Risbec.

— Il fallait me donner le temps de placer un mot, Monsieur Dubois.

— Ah çà! à vous entendre, je suis donc un bien grand bavard?... Oh! poursuivait-il subitement en portant la main à son front et en examinant M. Risbec, je veux perdre mon nom si je n'ai pas vu M. Risbec quelque part déjà... c'est une chose certaine!... Dire où et quand, je ne le puis. C'est un souvenir confus qui m'échappe; mais il y a des instants où tout-à-coup sa physionomie se retrace à ma mémoire : c'est comme une lueur qui m'apparaît dans l'obscurité pour s'éteindre aussitôt... N'est-ce pas, Madame Dujar, que je vous en ai déjà fait l'observation?

— Oui, en effet, dit M^{me} Dujar; c'est fort bizarre.

— Quant à moi, monsieur Dubois, je n'ai pas le moindre souvenir de vous avoir jamais vu ni entendu; ainsi, il faut croire que votre mémoire vous trompe. N'en parlons plus, dit M. Risbec.

— Je vous réponds qu'un jour cela me reviendra, reprit M. Dubois en hochant la tête.

— Eh bien! eh bien! messieurs!... qui est-ce qui raconte ce soir? s'écria M^{me} Dujar.

— Moi! moi! s'écria M. Dubois; j'ai quelque chose de fort tragique à vous raconter, madame Dujar.

— A la bonne heure, monsieur Dubois. A dire vrai, je trouvais que vous tarissiez un peu. Mais ce soir nous allons rattraper le temps perdu, je vois cela.

— J'aime à croire que vous serez contente, madame.

— Mais, monsieur Dubois, ce que vous allez nous dire est arrivé, n'est-ce pas? car je vous avoue que je serais désolée de me faire autant de mal pour des choses imaginaires.

— C'est tellement vrai, madame, que cela m'est arrivé à moi-même.

— En vérité!... Entendez-vous, messieurs? M. Dubois est le héros de son histoire. Je gage que c'est fort intéressant.

— Le héros! non, madame, je n'en suis pas le héros; mais enfin j'y ai joué un rôle, quoique bien secondaire, Dieu merci!

— Eh bien! nous allons voir. Asseyons-nous; mettez-vous là, monsieur Risbec; monsieur Palmer, ici; moi, je vais me mettre à côté de M. Dubois.

— Mais réellement M^{lle} Emilie devrait d'abord quitter son travail. Vous allez vous fatiguer, mon enfant, dit M. Palmer avec un bienveillant intérêt.

— Voilà que j'ai fini ma fleur, dit Emilie en adressant un gracieux sourire à M. Palmer.

— Monsieur Dubois, nous sommes tout oreilles, dit M^{me} Dujar, se renversant dans son fauteuil, fermant à demi les yeux et joignant les mains.

Nos personnages formaient un cercle ainsi ordonné : M. Risbec touchait

L'inspection des troupes formant l'armée d'occupation vient de commencer. M. le lieutenant général Galbois, inspecteur général d'infanterie, a commencé ses opérations à Alger. Il part aujourd'hui pour Blidah.

A la date du 6 août, M. le maréchal gouverneur a adressé une circulaire aux lieutenants généraux commandant les divisions de l'Algérie. Cette circulaire traite de la question commerciale, administrative et politique que soulève l'arrivée des tribus nomades du Sud dans le Tell. Sous la domination si oppressive des Turcs, les bays, véritables grands fermiers de leurs maîtres, s'ingéniaient à pressurer leurs malheureux administrés; chaque bey donnait aux tribus intermédiaires entre le Tell et le Sahara l'autorisation d'aller au devant des populations du Sud au moment où en échange dans les marchés du Tell.

Ces tribus intermédiaires, véritables courtiers de commerce, s'efforçaient par de bons traitements, par des cadeaux, etc., d'amener ces populations dans le beylik, de préférence aux beyliks voisins, et souvent à leur détriment; puis, ces populations une fois établies dans le Tell dépendant de son beylik, chaque bey en levait la contribution d'usage, qui était alors très considérable, et, en récompense de ces résultats, il donnait à chaque chef du beau présent, et de plus la faculté de percevoir, pour son compte particulier, une redevance appelée *bezra*, qui était répartie entre ce chef et les principaux de sa tribu. Le bey ne pouvait se défendre de faire ce sacrifice, sous peine de voir passer dans le gouvernement de son voisin, qui avait le même intérêt personnel à les attirer à lui, les tribus du Sud qui venaient annuellement l'enrichir.

L'émir, pendant les quelques années que dura son gouvernement, perçut directement sur les tribus du Sud l'impôt régulier, c'est-à-dire la zekkat et l'achour. Les tribus intermédiaires du petit désert ne purent rançonner celles-ci que faiblement, parce qu'Abd-el-Kader exerçait sur tous les Arabes une grande influence et que ses ordres étaient fidèlement exécutés. Cependant, ne voulant pas mécontenter des chefs dont il sentait qu'il avait besoin, il laissait l'abus subsister en partie.

Depuis que notre puissance s'est substituée à celle d'Abd-el-Kader, les mêmes nécessités matérielles ont ramené dans le Tell les mêmes populations du Sud, et par suite les mêmes instincts du lucre ont conduit nos chefs du petit désert à s'interposer, comme antérieurement, entre le Tell et le Sahara avec les mêmes prétentions que du temps des Turcs.

Or, il est évident que notre administration n'a pas besoin de ces intermédiaires pour amener dans notre Tell les tribus du Sud, puisqu'il est indifférent pour notre trésor qu'elles viennent sur un point plutôt que sur un autre, et que nos bays actuels, les lieutenants généraux commandant les provinces, n'ont aucun intérêt personnel à ce que les marchés se fassent dans telle ou telle subdivision de leur propre province ou sur le territoire de la province voisine.

Il est urgent de supprimer un usage préjudiciable : 1° aux intérêts des populations avec lesquelles nous devons chercher à établir de plus grandes relations commerciales; 2° au trésor, qui seul devrait profiter de la *bezra*; 3° à notre politique, qui a tout avantage à étendre au loin son influence directe dans le désert.

Le but de la circulaire dont on vient de lire les extraits est la suppression de l'impôt de la *bezra*.

A l'occasion de l'anniversaire de la bataille d'Isly, M. le maréchal gouverneur général a réuni jeudi dernier, 14 août, tous les généraux et les officiers supérieurs qui ont pris part à ce mémorable fait d'armes.

Le même jour, les corps d'officiers des 3^e et 6^e régiments d'infanterie légère, qui assistaient à la grande bataille, ont donné des banquets auxquels a présidé cette franche gaieté qui s'allie si bien à l'enthousiasme martial.

Nous lisons dans le Charivari :

« Nous recevons la lettre suivante, qui nous apprend une nouvelle pour laquelle il faudrait épuiser toutes les épithètes de M^{me} de Sévigné. Le fait est si invraisemblable que, malgré le caractère honorable de la personne qui nous écrit, nous hésitons encore à le croire, et ne le livrons que sous bénéfice d'inventaire, sauf à le rectifier si notre correspondant, abusé lui-même, nous a induits en erreur. »
Au rédacteur du Charivari.

« Monsieur, »
« Vous avez assisté au célèbre tournoi, au combat à outrance qui s'est livré, ces jours derniers, entre la *Presse* d'un côté et le *Globe* et l'*Epoque* de l'autre. Les combattants étaient armés de pied en cap, et Dieu sait les blessures qu'ils se sont faites, les coups mortels qu'ils se sont portés ! On les a relevés tous deux meurtris, presque morts, et enfin la justice a été saisie. Il y avait là incapacité de travail de plus de vingt jours. »

« Tout cela n'était certes pas un jeu, et pourtant on pourrait le croire d'après le dénouement. »

« M. Granier de Cassagnac a, en effet, rossé M. de Girardin; M. de Girardin a éreinté M. Granier de Cassagnac. Eh bien ! aujourd'hui ces deux messieurs sont les meilleurs amis du monde; ils ont signé avant-hier un traité qui réunit le *Globe*, la *Presse* et l'*Epoque*. »

« M. Granier de Cassagnac donne sa plume et la moitié de son

au petit guéridon; après lui venaient M. Palmer, puis M. Dubois; M^{me} Dujar était à côté de ce dernier; Emilie, à côté de sa mère, avait à sa gauche le guéridon qui la séparait de M. Risbec; celui-ci faisait face à la croisée du petit salon, à laquelle M. Dubois tournait presque le dos; de sorte qu'ils étaient à peu près l'un vis-à-vis de l'autre.

Comme nous l'avons dit, la soirée était belle, et la lune, montant de l'horizon, paraissait en ce moment juste au bord de la cime des grands arbres d'une forêt qui non loin bornait la vue. Ses rayons, projetés presque horizontalement, pénétraient à travers les vitres dans le salon de M^{me} Dujar, et allaient frapper sur la figure sombre et caractéristique de M. Risbec.

— Pardon, dit-il avant que M. Dubois prit la parole; mais je vais d'abord fermer le rideau de cette fenêtre. Je ne sais pourquoi, je ne puis souffrir le clair de lune, et précisément il me donne en plein sur la figure.

Ce disant, il s'appuyait des deux mains sur les bras du fauteuil pour se lever, lorsque M. Dubois, qui, à cette interruption, avait porté les yeux sur M. Risbec, poussa une exclamation et s'écria en le faisant retomber dans son fauteuil :

— Ah ! mon Dieu ! attendez donc, ne bougez pas... J'y suis... Je vous ai vu, je vous ai vu... Allons, voilà que cela m'échappe encore !... Oh ! c'est bizarre !... Vous direz ce que vous voudrez, Monsieur Risbec, mais je vous ai déjà vu quelque part... J'en mettrais la main au feu !

— A la fin, Monsieur Dubois, s'écria M. Risbec irrité et se levant tout d'une pièce, cela passe la plaisanterie... Je vous prie de garder dorénavant vos souvenirs pour vous et de me faire grâce de vos exclamations.

Et il alla tirer le rideau pendant que M. Dubois disait, comme se parlant à lui-même :

— C'est une chose extraordinaire que je ne puisse me rappeler... Oh ! c'est frappant cependant... Je gage que c'est par un clair de lune que je l'ai vu pour la première fois... Enfin, cela me viendra.

(La suite à un prochain numéro.)

capital à l'époque, à savoir un million. M. de Girardin donne les vingt mille abonnés de la Presse et M. Boutmy. Tout le monde sera content.

On se réunit cinq heures par jour pour savoir comment on pourra faire avaler cela au public, comment on pourra dire que ce qui était mensonge hier est aujourd'hui vérité, que ce qui était hier du gibier de police correctionnelle est aujourd'hui du bois dont on fait les prix Monthyon.

Qu'importe ! une plume habile trouvera le moyen de tourner ces choses-là ; or, ces messieurs espèrent bien que la plume habile est toute trouvée, maintenant que M. Granier de Cassagnac va recommencer à écrire sous la dictée de M. Emile de Girardin.

Un actionnaire de l'ÉPOQUE.

Il existe à Paris une revue mensuelle, publiée par des légitimistes laïques et par des prêtres ; on l'appelle la Lecture et la Censure. Cette revue est spécialement destinée à la publication d'un index où l'on signale avec force éloges les ouvrages nouveaux consacrés à la contre-révolution, et où l'on dénonce au contraire comme immoral tout livre qui tient de près ou de loin au progrès intellectuel, à la liberté de la pensée, à la philosophie.

Or, on va voir comment ce gendarme de la morale, ce champion du catholicisme respecte son lecteur. Certes, nous n'avons aucun sujet d'aimer M. Thiers, qui a fait les lois de septembre, qui a appuyé la loi de régence, et qui a préparé la déplorable situation où des ministres coupables ont mis la France de juillet ; mais si nous étions ultramontains, nous n'imprimerions pas la note qui suit pour nous venger saintement du rapport sur la loi de l'instruction secondaire :

« La sœur de M. Thiers cuisinière. — Au moment de clore notre numéro, on nous assure un fait au sujet duquel nous croyons devoir adresser à M. Thiers les questions suivantes :

« Est-il vrai que la sœur de M. Thiers est cuisinière dans un hôtel garni de Paris ? Est-il vrai que M. Thiers le sait, et qu'il la laisse dans cette position misérable, lui refusant tout secours et toute recommandation propre à l'en faire sortir ?

« Nous attendons la réponse de M. Thiers avant de publier ce que nous savons à ce sujet et d'indiquer l'adresse de sa sœur.

« Toutefois, nous croyons devoir dès aujourd'hui la recommander à la munificence de Louis-Philippe, qui doit bien quelque chose à la sœur d'un homme auquel il doit tant.

« De plus, et subsidiairement, nous engageons le Constitutionnel à ouvrir une souscription dans ses bureaux pour assurer à la sœur de son patron la modeste rente qui lui est nécessaire pour vivre. Nous lui promettons l'aumône de ceux dont il s'est fait le plus niais comme le plus fougueux ennemi. »

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LYON.

SESSION DE 1845.

Suite et fin de la séance du 26 juillet (dernière séance).

Le conseil, adoptant dans leur entier les considérations développées dans le rapport,

Émet le vœu que le classement des patentes ne soit pas admis d'une manière uniforme pour tous les départements, mais soit accommodé aux divers genres d'industrie qui s'exercent dans chacun d'eux ;

Que les associés dans les maisons de commerce soient déchargés de tout ou partie du demi-droit fixe dont la nouvelle loi ;

Que le droit proportionnel sur la valeur réelle des locations soit réduit au trentième, quarantième, soixantième de cette valeur, suivant la classification des patentes ;

Enfin, et avec la plus vive insistance, que le droit proportionnel ne frappe plus sur le logement et habitation de la personne et de la famille du marchand ou négociant, mais soit restreint aux locaux où s'exerce son industrie.

Sur la proposition d'un membre,

Le conseil, considérant que le local destiné aux aliénés est insuffisant et ne répond pas aux besoins du service auquel il est affecté ; qu'il importe qu'un établissement de cette nature appartienne au département et soit administré par lui ;

Émet le vœu qu'il soit créé par le département une maison spécialement et exclusivement destinée au traitement des maladies mentales.

Le conseil, par les considérations déjà plusieurs fois exprimées, émet le vœu que l'école préparatoire de médecine de Lyon soit élevée au rang de faculté de médecine et de pharmacie.

Sur la proposition d'un membre, le conseil émet le vœu qu'un chemin de fer soit établi de Lyon à Genève, sans s'expliquer toutefois sur la ligne qui devrait être suivie, se réservant d'exprimer son opinion alors que les différents tracés auront été étudiés.

Sur la proposition du même membre,

Le conseil émet le vœu que le quai Humbert, à sa tête, côté nord, et à l'arrivée du pont de Nemours, soit porté à la largeur qu'il doit avoir dans tout son parcours.

Le conseil, après avoir pris connaissance des cartes de quatre cantons du Rhône que M. le préfet a mises sous ses yeux, exprime sa satisfaction sur la manière dont ce grand travail a été exécuté. L'exactitude des détails et la confection des planches lui paraissent avoir atteint complètement le but qu'on s'était proposé.

Sur la proposition d'un membre, le conseil déclare qu'il a vu avec satisfaction la création d'un bureau de poste à la Croix-Rousse. Il pense qu'une pareille création à la Guillotière serait également utile.

Il émet le vœu que le service de la distribution des lettres soit quotidien pour toutes les communes de l'arrondissement, et qu'en même temps l'administration améliore la position des facteurs, dont le travail ne lui paraît pas en rapport avec le modique salaire qui leur est attribué.

Sur la proposition d'un membre, le conseil renouvelle encore le vœu pour la création d'une lieutenante de gendarmerie à Givors. L'importance de cette station du chemin de fer exige la présence de tous les hommes qui composent la brigade ; il en résulte que le canton est complètement privé de service pendant si utile de la gendarmerie.

Un membre dit :

Messieurs, nous n'avons pas à nous occuper cette année des graves et importantes questions qui se rattachent à l'agriculture, à la vaccine et à la salubrité publique. Un seul rapport nous a été adressé pour nous faire connaître la situation et la marche toujours progressive des comices agricoles de l'arrondissement de Lyon. Vous apprendrez sans doute avec une vive satisfaction que le comice de Vaugneray, celui que vous avez si souvent appelé le comice modèle, vient de s'adjointre le canton de Saint-Symphorien, et qu'à ses travaux ordinaires il a joint une branche de l'économie agricole beaucoup trop négligée jusqu'à présent : c'est l'amélioration de la race bovine, pour laquelle M. le ministre de l'intérieur lui a alloué sur le budget de l'Etat une somme de 700 f.

Quant au comice de Givors, qui était resté peut-être un peu stationnaire pendant quelques années, il vient d'entrer dans une nouvelle voie, grâce à l'impulsion que lui a communiquée son nouveau président, un de nos honorables collègues. Pour les travaux, il a complètement justifié son allocation sur les fonds départementaux et la somme de 500 f. qu'il a distribuée en primes d'encouragement au nom de l'Etat.

Les vaccinations gratuites dans le département du Rhône ont pris une activité très grande, et je puis vous promettre pour l'année prochaine de bons résultats que vous n'aurez qu'à vous féliciter de la part que vous avez prise à la réorganisation de ce service dans tout le département.

Souvent, Messieurs, nous avons été consultés sur des questions d'hygiène publique, et vous avez pu rendre hommage au zèle et au dévouement des membres composant le conseil de salubrité publique. Les travaux de cette institution si éminemment utile n'avaient reçu jusqu'à présent aucune es-

pece de publicité ; c'était une lacune que la science et l'administration

avaient à combler, et, grâce au désintéressement et aux sacrifices que vient de s'imposer le comité de salubrité publique, nous voilà dotés d'un bel ouvrage ayant pour titre : *Hygiène de la ville de Lyon*, rédigé et publié par MM. les docteurs Monfalcon et Polinière.

Ce livre a été imprimé aux frais des membres composant le comité et n'a pu être tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires. Il serait à désirer qu'on pût le répandre d'une manière plus large et plus libérale ; c'est ce que le comité s'empresse de faire, si vous voulez bien, Messieurs, émettre le vœu pour que le conseil général, à titre d'indemnité, accorde au comité de salubrité la moitié au moins des frais de cette publication. Le sacrifice ne serait pas grand, puisque ces messieurs, par la lettre qu'ils m'ont adressée, ne réclament qu'une somme de 700 f.

En conséquence de ce court exposé, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer de renouveler vos vœux en faveur des comices agricoles, des vaccinations gratuites, et d'en formuler un nouveau en faveur du comité de salubrité publique du département.

Avant de clore la première session de ses travaux, le conseil éprouve le besoin de témoigner à M. le préfet toute sa gratitude pour la constante et bienveillante coopération qu'il a bien voulu lui prêter.

Organe de tous mes collègues, interprète de leurs sentiments envers vous, Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous offrir en leur nom nos sincères félicitations pour l'éminente dignité à laquelle le roi vient de vous élever. C'est la noble récompense de votre sage et savante administration, à laquelle nous serions heureux de pouvoir nous associer long-temps encore.

La discussion s'engage sur la partie du rapport relative à l'allocation demandée pour frais d'impression de l'ouvrage intitulé : *Hygiène de la ville de Lyon*.

Plusieurs membres y prennent part.

Le conseil,

Considérant qu'il importe de renouveler les vœux déjà plusieurs fois exprimés pour les comices agricoles et la vaccination gratuite,

Déclare qu'il ne peut qu'adopter sur ce point les motifs développés au rapport.

Le conseil,

Considérant que, quelque digne d'intérêt que puisse être la publication faite par les membres du conseil de salubrité publique, l'état des finances départementales ne permet pas cependant une allocation de fonds que ne recommande pas d'ailleurs une pressante nécessité ; que la faveur publique avec laquelle cet ouvrage a été accueilli deviendra pour ses auteurs une cause satisfaisante de dédommagement pour les sacrifices qu'ils se sont imposés ;

Renouvelle les vœux précédemment émis pour les encouragements à donner à la vaccine et aux comices agricoles ;

Estime qu'il n'y a pas lieu de donner une subvention pour la publication de l'ouvrage intitulé : *Hygiène de la ville de Lyon*.

Le conseil s'associe à l'unanimité aux sentiments exprimés à M. le préfet par son président, et il renouvelle à ce magistrat sa haute satisfaction sur la marche intelligente et utile qu'il imprime aux affaires du département. Il le remercie du concours assidu qu'il lui a prêté pour les travaux de cette session, et fait des vœux pour que les intérêts du département soient long-temps encore confiés à ses soins.

Toutes les affaires étant terminées, la première session est déclarée close. La séance est levée.

Chronique.

Un jour de l'hiver dernier, nous reçûmes une lettre anonyme dans laquelle on reprochait aux négociants en soierie de Lyon de laisser végéter dans un petit pensionnat de Valence la fille de notre célèbre Jacquard. Quoique nous fussions instamment priés de donner à cette lettre la publicité dont nous pouvons disposer, nous la considérâmes comme non avenue, parce que son auteur, auquel nous eussions pu demander des renseignements plus précis, n'avait pas jugé à propos de se faire connaître. La lettre dont il s'agit vient d'être publiée par un journal de notre ville. Dans la réponse qu'elle a provoquée nous remarquons le passage suivant, que nous croyons utile de reproduire :

« Les Lyonnais, et particulièrement l'écrivain de la présente lettre, qui a été son voisin (de Jacquard) de campagne à Oullins, où ses vieux jours se sont écoulés dans une modeste aisance, ne lui ont jamais connu d'autre enfant que son fils mort à l'armée.

« Si donc une fille du nom de Jacquard végète à Valence, les Lyonnais ne sont nullement tenus d'en prendre la charge, car, jusqu'à preuve du contraire, je soutiens qu'elle n'est pas l'enfant de notre honorable compatriote. Lui qui a laissé une pension à sa domestique, aurait-il pu déshériter sa propre fille ?

« Le prétendu fait qui m'a mis dans le cas d'écrire cette lettre va être rapporté par la plupart des journaux de France et d'Europe, lesquels ne feront pas mention de la présente rectification, et l'opinion publique abusée va flétrir les Lyonnais du reproche d'ingratitude. La réflexion par laquelle j'ai commencé n'est-elle parfaitement juste ? »

— On lit dans le *Mercurie Ségusien* de mercredi :

« Le convoi des voyageurs parti hier de Lyon à six heures du soir n'est arrivé, cette nuit, qu'à une heure du matin. L'on peut se figurer facilement l'inquiétude de tous ceux qui, attendant un parent, une femme, un enfant, s'étaient rendus à l'heure ordinaire au débarcadère, et qui ne recevaient aucune nouvelle sur les causes d'un retard plus qu'extraordinaire. On redoutait quelque grave catastrophe. Le convoi était-il tombé dans le Rhône, contre lequel rien ne le protégeait ? Était-il pris sous une voûte ou précipité du haut d'un viaduc, ou avait-il fait la rencontre d'un autre convoi ? Telles étaient les questions que l'on se faisait pendant qu'on suppliait les employés d'envoyer à la découverte un train spécial.

« M. le directeur Gervoy se trouvait par hasard à Saint-Etienne sur les dix heures ; il n'en reposait pas moins tranquillement dans son lit. Enfin, à minuit et demi, il consentit à mettre à la disposition de toutes ces personnes dont ses paroles ne pouvaient calmer l'inquiétude, un wagon de marchandises qui devait suivre la voiture de nuit que l'on mit en route. On n'alla pas plus loin que la percée de Terrenoire. Le signal fut donné qu'un convoi traversait la voûte ; c'était en effet les retardataires. On apprit que ce retard, plus qu'incompréhensible, avait été occasionné par une voiture déraillée à Rive-de-Gier.

« Les moyens que possède la compagnie dans ces circonstances sont tellement en disproportion avec ses besoins, ou son incurie est si grande, qu'il avait fallu quatre heures pour replacer cette voiture sur les rails.

« C'eût été la chose du monde la plus facile à la compagnie que de faire annoncer sur toute la ligne la cause de ce retard et faire savoir qu'aucun accident n'était arrivé. Mais il y a tellement peu d'ordre, ou les instructions des employés sont si incomplètes, qu'on n'y a pas songé. »

— Dans le Beaujolais et le Mâconnais, la vigne est en souffrance. Le raisin, sans cesse lavé par la pluie et manquant de soleil, ne peut ni grossir ni mûrir. Il est donc à craindre que la qualité du vin de cette année soit inférieure, et que les vins vieux, déjà fort chers, augmentent encore.

Nous recevons la lettre suivante :

Oullins, le 14 août 1845.

Monsieur le rédacteur,

On vient de me signaler un article de M. Lafond, adjoint de la mairie d'Oullins, révoqué de ses pouvoirs.

Cet article contient des injures auxquelles je ne répondrai pas,

de mensongères dénégations, des allégations fondées sur des équivoques, des chiffres faux, des récriminations aussi injustes qu'hostiles.

« M. Lafond dément de la manière la plus formelle que le budget ait été voté à l'unanimité. Trente conseillers ou plus imposés assistaient à la séance, et je certifie que tous ont voté. Ce fait, démenti par M. Lafond, peut être vérifié sur le registre des délibérations du conseil municipal.

« Il est vrai que dans la séance précédente, profitant de l'absence de sept conseillers, M. Lafond avait obtenu une majorité de trois voix ; mais, quoique cela ait rendu impossibles quelques bonnes choses, cela n'a pas empêché le budget d'être voté à l'unanimité, et ne donne pas à un adjoint révoqué de ses pouvoirs le droit de parler au nom du conseil municipal ; c'est tout au plus s'il le pourrait au nom des huit conseillers qui ont voté avec lui. D'ailleurs, dans un conseil municipal composé de vingt-deux membres, avec prépondérance de la voix du maire, neuf voix ne forment pas la majorité.

« M. Lafond prétend que, dans la séance où il a surpris un avantage éphémère, l'opposition comptait dix voix. Le procès-verbal, écrit de la main de M. Balleydier, n'en mentionne que neuf.

« M. Lafond prétend que le maire demandait une somme de neuf à dix mille francs comme impôt extraordinaire, et que cette somme lui a été refusée. Douze cents francs pour élargir les chemins vicinaux, deux cents francs pour les malheureux, voilà tout ce qui m'a été refusé par M. Lafond et ses amis, en l'absence de sept conseillers. Il y a loin de cette somme de quatorze cents francs aux dix mille francs de M. Lafond.

« Le budget fournit la preuve de la fausseté du chiffre énoncé par M. Lafond, qui se plaint d'avoir été diffamé par des affiches que j'ai fait apposer à la porte de l'église. Ces affiches, sa conduite les avait rendues nécessaires. Par lettre, il m'avait menacé de faire imprimer l'arrêté de sa révocation ; j'ai fait afficher cet arrêté, sa lettre de menaces et son rapport sur mon compte de gestion.

« Dans ce rapport, entre autres choses, il m'accuse : 1° de ne pouvoir rendre compte de diverses sommes, et il avait sous les yeux la preuve que ces sommes, économisées par moi, formaient un boni qui existait dans la caisse municipale ; 2° de ne pouvoir fournir aucune pièce à l'appui d'une dépense, et il avait entre ses mains la pièce à l'appui qu'il demandait ; 3° d'avoir remplacé un zéro par un 4, et c'était un ouvrier qui, ayant écrit en tête de son compte 1840 au lieu de 1844, avait corrigé son erreur et mis tout naturellement un 4 à la place du zéro.

« M. Lafond prétend qu'une réclamation signée de douze membres du conseil municipal a été adressée à M. le préfet, et une plainte en diffamation à M. le procureur du roi. M. le préfet ne m'en a pas dit, ne m'en a pas écrit un seul mot. Je nie, jusqu'à la preuve, l'existence des douze signatures.

« La plainte en diffamation était ridicule, il n'est pas étonnant qu'elle soit restée sans effet. J'avais affiché les propres œuvres de M. Lafond ; M. Lafond portait plainte contre lui-même.

« Agréé, etc.

Le maire d'Oullins, AUGUSTE FERREZ. »

BULLETIN DES SOIES.

Nos correspondances ne nous ont rien apporté d'intéressant cette semaine. La situation est toujours la même sur nos marchés, c'est-à-dire que les transactions continuent à avoir lieu à des prix élevés, et seraient plus nombreuses encore si les détenteurs se relâchaient un peu de leurs prétentions.

A Romans, vendredi dernier, les cours étaient ainsi établis :

Soies 1^{re} qualité (le kilogr.) f. 62 à 63

Id. 2^{me} id. et chiques 64 à 65

Les belles qualités étaient recherchées à la cote ci-jointe :

14/16 d. soies ordinaires (le 1/2 kilogr.) f. 29 à 30

13/14 d. id. courantes 30 à 31

12/13 d. id. plus fines 31 à 32

A Joyeuse, mercredi, les prix n'avaient pas éprouvé de variation :

Soies 1^{re} qualité (le 1/2 kilogr.) f. 32 à 34

Id. 2^{me} id. 29 10 à 31 80

A Aubenas, les prix sont toujours un peu moins élevés qu'à Joyeuse. Le marché du 14 courant était bien pourvu de soies grêges ; il semblait qu'il n'y avait pas autant d'empressement pour les achats, surtout sur certaines qualités qui n'ont pas eu de demandes. Les belles qualités se sont bien soutenues aux prix suivants :

12/14 d. soies ordinaires (le 1/2 kilogr.) f. 30 à 31

11/12 d. id. 31 à 32

10/11 d. id. courantes 32 à 32 50

9/10 d. id. id. 33 à 34

9/10 d. id. de Joyeuse 34 à 35

Les soies de filature d'ordre étaient demandées, principalement les 12/13 d. 5/6 cocons, tenues aux prix suivants :

12/14 d. soies d'ordre f. 36 à 37

12/13 d. id. 5/6 cocons 37 à 38

9/10 d. id. 3/4 39 à 40

9/10 d. id. Saint-Jean (Gard) 41 à 42

A Nismes, les soies valaient au 14 courant :

5/6 filature 1^{er} ordre (le kilogr.) f. 70 à 71

6/7 2^{me} id. 65 à 70

A Marseille, les transactions ont été peu nombreuses, la semaine écoulée, à cause de la pauvreté du dépôt. Les qualités fermes se vendaient bien ; mais les fines étaient délaissées à cause des prix élevés.

La consommation a été de :

30 balles Bengale à 16 f. c. à 17 f. 50 c. le 1/2 kilogr.

19 balles Mestoup P. G. à 21 f.

18 balles Espagne à 23 f. à 23 f. 50 c.

23 balles Payembo à 15 f. à 15 f. 50 c.

7 balles Ardassine à 12 f. 75 à 15 f. 25 c.

4 balles Morée fine à 21 f. 50 c.

2 balles Brousse G. G. à 19 f.

2 balles id. P. G. à 20 f.

2 balles Antioche R. à 17 f. 25 c.

Incendie de New-York.

Nous avons annoncé hier l'incendie qui a éclaté à New-York.

Voici quelques détails extraits du *Courier des Etats-Unis* :

« Le 19 juillet, un incendie a éclaté à New-York, dans les magasins d'huile de poisson de MM. Crocker et Warren, situés au numéro 34 de New-Street. C'est à trois heures du matin que le feu s'est déclaré, et il s'est propagé avec une effrayante rapidité. Son intensité a été encore accrue par une violente explosion, dont la cause paraît être un mystère. La commotion a été terrible, le sol en a été ébranlé à une grande distance ; dans un rayon de plus de 2,000 mètres, presque toutes les vitres des fenêtres ont été brisées, des meubles ont été déplacés. Une seconde explosion, moins violente, a eu lieu quelques minutes après. Le feu s'est ensuite propagé dans Broad-Street jusqu'à White-Hall ; il a épargné, à la fois, les

nombreux et riches magasins qui se trouvent entre Broad-Street et White-Hall, ainsi que le magnifique groupe d'habitations princières auxquelles aboutit Broadway, sur le Bowling-Green, et qui font façade à la Batterie. Parmi les maisons épargnées, nous sommes heureux de citer celle de M^{me} Giraud, dans laquelle un grand nombre de nos compatriotes ont fixé leurs pénates. Ce n'est, en effet, qu'en arrivant en face de Morris-Street, que le feu a franchi Broadway pour se jeter sur le n° 23, situé au coin le plus bas de Morris, d'où il s'est étendu jusqu'au n° 15; mais, sur ce terrain étroit, il a anéanti quelques uns des palais les plus élégants et les plus riches que se soit donnés l'aristocratie de New-York. En voyant l'incendie sauter au nord, on a eu de légitimes alarmes pour tout le quartier situé entre Morris-Street, Broadway, la Batterie et la rivière du Nord; mais heureusement on en a été quitte pour la peur et pour un déménagement précipité.

» Dans Broad-Street, où le feu dévorait à la fois les quatre coins de cette large voie commerciale et d'Exchange, il a marché rapidement. Entre Broad-Street et Broadway, d'abord il a tout balayé, tout renversé devant lui, laissant à peine debout quelques murailles démantelées. Entre Broadway et New-Street, le feu s'est arrêté à Market-field, ne détruisant que les deux premières maisons de White-Hall; mais, entre New et Broad-Street, il est descendu jusqu'à Stone-Street. De l'autre côté de Broad-Street, en partant d'Exchange, le feu est descendu jusqu'à South-William-Street, en dévorant non seulement les riches magasins situés sur Broad-Street, mais aussi en remontant assez haut dans Exchange, Beaver et South-William-Street, et emportant une large lisière d'édifices, qui s'est agrandie progressivement en descendant vers la dernière de ces rues, sur laquelle il s'est étendu jusqu'à deux maisons en deçà du grand hôtel de MM. Delmonico, pour lequel on a eu, jusqu'au dernier moment, de très vives alarmes.

» Le nombre des édifices détruits est de 268. La valeur des marchandises consumées est considérable; le *Courrier des Etats-Unis* la porte à plus de 4 millions de dollars (20 millions de francs). Elles consistaient en thés, coton, glaces et cristaux, soieries, sucre, laine, vins et eaux-de-vie. On n'avait encore retrouvé que deux cadavres dans les décombres, mais on portait le nombre des absents à 12 ou 15.

» C'est le commerce étranger qui a le plus largement souffert, et malheureusement nos compatriotes ont eu leur bonne part de ruine. L'une des plus fortes maisons dont on ait à regretter l'anéantissement est celle de MM. Noël et C^o, 42, Broadway, agents de deux grandes manufactures de glaces de France. La perte de cette maison dépasse 250.000 dollars, qui du reste sont entièrement couverts par des assurances.

» Un autre de nos compatriotes, M. Eugène Grousset, a aussi vu disparaître dans ce gouffre toutes ses richesses commerciales. A ces deux noms nous devons ajouter ceux de MM. Choutau jeune et C^o, Poirier frères, Rossire, Jolly frères, Bouchaud et Thébaud, Seignette, Montant, Gonin, Guinet, Maurice, Lenthion, Bossange, Delmonico (leur succursale de Broad-Street), Carcassone, Darbeuille, Beauville, Léger frères, Pellerin, A. Seignette, V. Durand, Hennequin, Michel, L. Morin, Jeanrenaud, H.-G. Duvivier, Bare (l'une des plus élégantes maisons de Broadway, n° 15), Dubour-

dieu, Dufau, Nentzell, Eugène Vincens, et cette liste est sans doute incomplète.»

Nouvelles diverses.

On lit dans l'*Union Provinciale* de Clermont :

« Nous apprenons avec regret que des différends viennent de s'élever entre quelques maîtres menuisiers et leurs ouvriers. Ces derniers ont refusé de subir une diminution de salaire, et se sont entendus pour ne pas travailler chez les maîtres qui ont pris cette mesure. Nous espérons toutefois que ces différends ne s'étendront pas aux autres ateliers de notre ville, où la plus complète harmonie règne jusqu'à présent. »

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« Nous avons annoncé l'arrangement intervenu entre les maîtres et les ouvriers charpentiers. Nous apprenons que les tailleurs de pierre et maçons viennent à leur tour d'entrer en grève. Ils ont à ce sujet adressé à M. le maire d'Angers une pétition. »

» Ainsi, voilà M. le maire de nouveau saisi d'une question de salaire. C'est un fait qui a sa signification, que ce recours et cet appel de tous les travailleurs s'adressant d'abord à l'autorité municipale; il témoigne d'une vérité que nous avons déjà émise, à savoir qu'en l'absence d'une institution spéciale à créer pour la solution des différends de cette nature, le maire, en province, est, plus qu'aucun autre fonctionnaire, plus que personne, le médiateur naturel entre les maîtres et les ouvriers. C'est un hommage rendu à la haute position qu'il occupe en partie, c'est-à-dire qu'il devrait occuper toujours, par le libre choix de ses concitoyens. Nous ne prétendons pas qu'un maire ait un droit tout puissant d'arbitrage; mais il a ou peut avoir à remplir une œuvre utile, efficace, de conseil et de conciliation.

» M. Giraud s'est déjà trouvé saisi, en quelque sorte, d'une mission de ce genre, à propos des charpentiers; il ne l'a pas comprise. »

— On lit dans le *Journal de l'Indre* du 16 août :

« Un phénomène occupe en ce moment les savants et les curieux de Châteauroux. Il est né au village de Chassepin, commune de Mers, un enfant à deux têtes, du sexe féminin. Les deux corps ont le même bassin, duquel partent quatre jambes, dont l'une à l'état rudimentaire. Les deux enfants vivent depuis quatre jours, allaités tour à tour par leur mère, la femme Grazon; leurs membres, quoique grêles, ont une vigueur complète et des mouvements normaux. Des spéculateurs ont offert aux époux Grazon, qui sont dans l'indigence et ont cinq autres enfants, de leur acheter ces jumeaux-phénomènes; mais ces braves gens ont refusé, et ont déclaré qu'ils ne voulaient point abandonner les deux pauvres créatures. Un rapport va être rédigé et envoyé par les hommes de l'art à l'Académie de Médecine. »

Nouvelles étrangères.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 8 août. — S. A. Ibrahim-Pacha est arrivé le 5, à huit heures du soir, en parfaite santé. Depuis quelque temps le vice-roi s'inquiète beaucoup de l'indisposition de son fils, et attend

de l'art, qu'il consulte fréquemment, la guérison d'une maladie qui ne compromet pas les jours précieux d'Ibrahim, mais dont la persistance et les souffrances qu'elle fait endurer au prince ne peuvent qu'exciter la sollicitude paternelle. Les consultations des docteurs Clot-Bey, Gaetani-Bey, Castagnoli, ont été envoyées à M. le docteur Lallemand, à Montpellier. M. Bonfort, intendand des domaines de S. A., devait partir pour aller chercher le célèbre docteur français et l'amener ici, lorsque le vice-roi a décidé que son fils Ibrahim irait prendre les eaux en Toscane, et que l'on prierait le docteur Lallemand de vouloir bien s'y rendre de son côté, afin de donner ses soins au prince égyptien. Ainsi, S. A. Ibrahim-Pacha, accompagné d'Ibrahim-Pacha, son neveu, et de Soleiman Pacha (colonel Seive), part dans quelques jours pour l'Italie; il passera l'hiver en Toscane, et, au printemps prochain, il viendra visiter la France et Paris d'où il se rendra à Londres, et rentrera en Egypte par Gibraltar. Il est possible que cet itinéraire soit allongé ou réduit selon les circonstances.

S. A. Ibrahim-Pacha est allé visiter hier le duc de Montpensier, qui s'est rendu aujourd'hui à cinq heures du soir à son palais de Rasse-Eltin. Le prince français a assisté au baptême du fils de Clot-Bey en qualité de parrain; la marraine était M^{me} Benedetto. Après cette cérémonie a eu lieu au consulat le banquet national.

A neuf heures et demie du soir, le bal a commencé. Cette fête a été très brillante. Ibrahim-Pacha s'y est rendu et ne s'est retiré qu'à trois heures du matin. Tout le corps diplomatique et les hauts fonctionnaires du gouvernement y ont assisté. La plupart de nos dames avaient pris le riche costume du pays.

INDES.

CALCUTTA, le 2 juillet 1845. — Aucun événement bien digne de figurer dans l'histoire de l'Inde ne s'est produit depuis la date de notre dernier sommaire. Pourtant nous n'avons pas manqué de sujets d'observation pour ceux qui prennent intérêt à ce pays et à ses habitants. Nous allons en faire une courte revue.

Le Punjab est toujours le domaine de la terreur. Les Sikhs y vivent dans un état continuel de brigandages. Le choléra, sous sa forme la plus hideuse et la plus violente, continue à exercer ses ravages à Lahore et dans le voisinage, faisant de cinq à six cents victimes par jour. A la date des dernières nouvelles, il tendait à décroître. L'apparition du fléau avait décidé les soldats à se retirer chez eux. Peshora-Sing continue à aspirer au vizirat.

Le gouverneur-général est toujours à la présidence. Il se dispose à son excursion dans le nord-ouest.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n. 31.

VENTE PAR LICITATION JUDICIAIRE, A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS.

Pardevant le tribunal de première instance de Lyon, en un seul lot,

D'UNE PORTION DE MAISON

Située à Lyon, rue du Bœuf, n. 19.

Elle se compose de caves, rez-de-chaussée, premier, quatrième et cinquième étages, dépend de la succession de M. Claude Vachez père, et est licitée entre ses héritiers.

L'adjudication aura lieu le trente août 1845. Mise à prix..... 15,000 f. S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^e Brun, avoué. Pour extrait : Signé BRUN. (5692)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le samedi vingt-trois août 1845, à deux heures après midi, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de chevaux et meubles saisis, consistant en deux chevaux hors d'âge, l'un poil noir et l'autre poil blanc, et en commodes, secrétaire, bureaux, glaces, lit garni, tables, garde-robe, ustensiles de cuisine, etc. (3637)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES, volontaire et définitive,

D'UN FONDS DE FERONNERIE.

Le lundi 25 août 1845, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, il sera procédé à l'adjudication d'un fonds de feronnerie situé à Lyon, rue de la Gerbe, 3, garni d'une grande quantité de marchandises bien assorties.

Cet établissement, le plus ancien de Lyon, est pourvu d'une nombreuse clientèle.

Mise à prix, représentant seulement les deux tiers de la valeur des marchandises... 10,000 f.

Moyennant garanties, les plus grandes facilités seront données pour le paiement du prix.

Pour voir l'établissement, s'adresser sur les lieux tous les jours, de sept heures du matin à midi; et pour les renseignements, s'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges et de l'inventaire estimatif des marchandises, et chargé de traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication. (4564)

A VENDRE.

UNE MACHINE A VAPEUR de la force de deux chevaux, prête à fonctionner. S'adresser rue de la Liberté, 34. (2961)

VIN STOMACHIQUE ET FÉBRIFUGE

De QUINQUINA AU MALAGA, d'ABBADIE, pharmacien à Paris.

Ce vin est employé avec un succès constant contre les maux d'estomac, pour exciter l'appétit et faciliter la digestion, pour donner des forces aux personnes faibles et délicates, pour guérir les fièvres intermittentes ou en empêcher le retour. On ne le vend qu'en bouteilles de 5 f. ou de 3 f., recouvertes d'une capsule en étain portant le cachet de M. ABBADIE. — Pharmaciens dépositaires : Lyon, Vernet, place des Terreaux; André, pharmacie des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Saint-Symphorien-sur-Coise, Briand; Tarare, Michel; Villefranche, Ayot; Montbrison, Fessy; Roanne, Roubaud; Saint-Etienne, Martinet, Faure aîné; Bourg, Ravet; Gex, Giro; Grenoble, Jacquin et Chauveau; Vienne, Viguier; Voiron, Delange. (4833-7476)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Faure, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8190)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

La Compagnie Lyonnaise du Balayage a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux sont transférés quai Bon-Rencontre, n. 63. Elle renouvelle en même temps ses offres de service pour le balayage des maisons, etc., à prime d'argent payable de six en six mois, après, ou en échange contre le produit des fosses d'aisance dont elle fait opérer le curage au moyen d'une pompe réunissant tous les avantages désirables: absence d'odeur et célérité dans le travail.

Le directeur, PICARD.

BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement).

Le sieur Picard a l'honneur d'informer MM. les architectes, propriétaires et entrepreneurs qu'il a construit un modèle de souche de cheminée en plâtré verni et sa tête en fonte, qui dure à l'infini sans détérioration ni dégradation occasionnée par le ramonage. Il est placé dans ses hangars, rue de Jarente, 6.

Le sieur Picard invite MM. les amateurs à aller le voir. Il leur distribuera des prospectus. (2888)

AVIS.

On demande un apprenti pour la reliure des livres, cartonnages, portefeuilles et registres. S'adresser à M. Frédéric Lachenmeyer, rue de l'Annonciade, 12. (3124)

AU PALMIER.

Rue de l'Arbre-Sec, 31, Lyon.

Fabrique spéciale de sirops de QUET aîné. Prix très modérés. On trouve toujours dans cet établissement, le sirop pectoral de mou-de-veau et le sirop concentré de salsepareille avantageusement connus en France et à l'étranger. (8812)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col; place Saint-André, 2. (4843-7492)

AU CHALET.

Laiterie Suisse,

Avenue de Créquy, derrière le Colisée, aux Brotteaux.

Bon lait chaud de six à huit heures le matin, à une heure de l'après-midi et de cinq à huit heures le soir. Les vaches ne mangent point de son de bière, nourriture contraire à la qualité du lait, qui alors ne peut être que salubre et remplir en tout le but des consommateurs qui voudront bien accorder leur confiance à cet établissement. Plusieurs vaches à vendre, pleines et au lait. (3119)

A vendre pour cause de départ.

FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT ayant un billard et des chambres garnies, situé dans le centre de la ville, près de la place des Cordeliers, avec une bonne clientèle. Agencements neufs.

S'adresser à M. Bonnard, agent d'affaires, rue de l'Arbre-Sec, 10. (3125)

A louer en totalité ou en partie.

Vaste et belle maison avec jardin, très propre à un pensionnat ou autre grand établissement, à la Guillotière, nouveau quartier de la Villette, en face le nouvel établissement religieux des pères capucins, à vingt minutes du pont Lafayette. S'adresser à M. Mercier fils, rue de la Grenette, à l'angle de la rue de l'Aumône, à Lyon.

Nota. Les distributions d'intérieur n'étant pas faites, on pourrait les faire suivant le besoin. (3083)

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE

VIDANGES INODORES

Au moyen d'un système breveté

(Sans garantie du gouvernement).

S'adresser place de la Boucherie-des-Terreaux, n° 8, au 3^e, sous la raison sociale A. Mariéon et C^o. (2953)

EAUX DE LA MOTTE.

L'établissement thermal de La Motte-les-Bains, près Grenoble, un moment rempli outre mesure, peut maintenant recevoir et loger convenablement les baigneurs qui se présentent. Il restera ouvert jusqu'au 30 septembre.

La parfaite régularité du service thermal, et la surabondance des eaux administrées sous toutes les formes, ont montré cette année ce qu'on peut attendre de la puissance médicale des sources de la Motte.

Un service régulier de voitures fait en quatre heures et demie le trajet de Grenoble à l'établissement. (2960)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP DE SALSEPARILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (850)

CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux têtes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS, Rue Poulaillerie, 19.